

CONTRIBUTION EN AUTO-SAISINE  
DU GROUPE DE TRAVAIL  
POLITIQUE DE LA VILLE

---

*Point de vue  
du Conseil de développement  
sur la participation citoyenne  
et les Conseils citoyens*

---

Validé en séance plénière du Conseil de développement  
du 19 mars 2015



Centre Europe Azur  
323 avenue du Président Hoover  
59000 Lille  
Tél. (+33) (0)3 20 63 33 54

conseildeveloppement@lillemetropole.fr  
[www.conseildeveloppement-lillemetropole.fr](http://www.conseildeveloppement-lillemetropole.fr)

# Introduction

---

## **Une nouvelle compétence pour la Métropole Européenne de Lille : la politique de la ville devient métropolitaine**

Par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles adoptée en janvier 2014 (dite loi MAPAM), la MEL s'est vue dotée d'une compétence d'animation en matière de politique de la ville, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Par ailleurs, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine adoptée en février 2014 (dite loi Lamy), redéfinit les périmètres des quartiers prioritaires et instaure un nouveau contrat de ville à l'échelle des agglomérations.

Identifiée comme l'un des 12 sites préfigurateurs au niveau national, la MEL a engagé, dès 2014, l'élaboration d'un contrat unique d'agglomération en articulation avec le Groupement d'Intérêt Public Lille Métropole Rénovation Urbaine, les communes, les services de l'Etat, le Conseil régional et le Conseil général. Elle souhaite également associer plus largement les acteurs, les habitants. Elle a par ailleurs interpellé début 2014, le Conseil de développement sur le volet participation des habitants de ce nouveau contrat de ville.

## **Une contribution du Conseil de développement sur la participation citoyenne**

Le Conseil de développement a répondu à cette sollicitation en lançant un travail qui s'appuie :

- sur les travaux déjà conduits autour de « l'habiter » en 2012 ;
- sur les réflexions menées dans le cadre de son dernier exercice d'évaluation en 2013 ;
- sur les échanges qui se sont tenus lors de son café métropolitain le 2 juin 2014 « la ville du futur... et vous ? » dédié à la parole citoyenne.

## **Par ce travail, le Conseil souhaite interpeller la Métropole Européenne de Lille, de manière transversale, au-delà de sa nouvelle compétence dans le domaine de la politique de la ville, sur la participation citoyenne.**

En partant de propos d'experts, de l'expérience d'usage en tant que citoyens acteurs de ses membres, ainsi que d'expérimentations réalisées depuis sa création, le Conseil de développement mène une réflexion sur la participation citoyenne, tant à l'échelle métropolitaine, qu'à l'échelle des quartiers concernés par la politique de la ville.

La participation citoyenne s'appuie désormais sur de nouveaux outils législatifs, les conseils citoyens sont notamment identifiés comme outil de concertation pour le nouveau contrat de ville, mais pas seulement... Elle doit aussi s'appuyer sur les acteurs locaux et favoriser les initiatives locales...

*>>>> Comment mobiliser de façon optimale les outils législatifs existants pour mettre en place une participation citoyenne efficace ?*

*>>>> Comment promouvoir une participation citoyenne large ?*

# I. La participation citoyenne

---

## 1. C'est quoi la participation citoyenne pour nous, Conseil de développement ?

**>> La démocratie participative, dont nous sommes une forme d'organisation, vient en relais, en appui de la démocratie représentative.**

Elle se doit d'intervenir aux différents temps de la décision publique ou politique : à la construction d'un diagnostic, d'un projet ou d'une vision ; lors de la définition d'objectifs ou de priorités d'actions, avant la hiérarchisation ou priorisation ; ainsi qu'à l'accompagnement à la mise en œuvre (opérationnalisation, chartes d'usage, etc.) ; et enfin lors de l'évaluation d'une politique, action ou projet.

La démocratie participative permet aux citoyens une implication « directe » dans les différents processus de décisions. Cette implication, proposée, sollicitée par les élus, se positionne sur un axe qui peut aller de la simple proposition d'informer (voire de faire valider une action ou un projet déjà décidés) à une volonté de concertation plus ambitieuse de co-construire avec les citoyens. Il ne s'agit pas de faire à la place de... La participation citoyenne est contributive, et il ne faut pas confondre les rôles entre la démocratie représentative, qui va décider, et la démocratie participative, qui donne un avis, propose, émet des recommandations...

L'intérêt de la participation citoyenne pour l' élu en demande, c'est aussi l'occasion de faire des « rappels basiques », de positionner l'habitant sollicité comme un citoyen, et de faire prendre conscience à chacun de sa responsabilité et de son rôle : L'habitant est un citoyen, le citoyen est un habitant. Le citoyen habite un lieu, un territoire et de ce fait participe à des réseaux. Le citoyen est, pense et agit. Le citoyen est libre et responsable, et fait à sa mesure en fonction de ses compétences et possibilités. Le citoyen est partie prenante des institutions.

La motivation de celui qui sollicite la participation citoyenne, quelle que soit la forme utilisée, est une donnée essentielle (qu'attend-on réellement et concrètement de l'implication citoyenne ?).

Il y a donc alors énormément d'enjeux à solliciter de la part d'un élu une forme de participation citoyenne.

**Il est important de faire société, à travers des formes de gouvernance dans lesquelles le citoyen/l'utilisateur est de plus en plus impliqué. L'intérêt général, ce n'est pas l'addition des intérêts individuels. L'implication citoyenne, quelle que soit sa forme, contribue à créer un sentiment d'appartenance à une société (en matière de politique de la ville, on parle de sentiment d'urbanité) et à faire comprendre l'intérêt collectif. Elle permet de se sentir appartenir à un collectif et de comprendre/accepter la nécessité d'arbitrage, d'équité ou de justice sociale, de solidarités (sociales, territoriales, intergénérationnelles).**

**>> Nous sommes dans un environnement très complexe, aux difficultés économiques, sociales de plus en plus lourdes.**

Nous sommes à une période où les actions à mettre en œuvre sont de plus en plus transversales, avec des conséquences économiques fortes, et qui entraînent alors des précautions à prendre du point de vue des dimensions sociales ou environnementales...

Les difficultés sociales et économiques qui s'installent de façon plus criante encore pour les ménages des quartiers en politique de la ville, peut créer une déconstruction de la personne, une disparition des liens sociaux, familiaux, avec parfois une perte de confiance pour les personnes concernées, des problèmes de santé, d'abandon, de mésestime de soi, de désaffiliation...

Les appuis financiers des collectivités publiques sont, parallèlement à ces constats, de plus en plus contraints.

Il est alors indispensable de trouver des ressources nouvelles, de faire preuve d'innovation, d'imagination, de changer nos modèles de pensées...

**C'est une forme d'effet ciseau, dans lequel l'environnement de l'action publique est très difficile. La crise économique, écologique et sociale que nous traversons devient plus prégnante, et chacun a de plus en plus conscience des difficultés pour maintenir les grands équilibres de notre modèle social.**

**>> L'accroissement des inégalités sociales, les crises économiques et écologiques montrent qu'il est nécessaire de réfléchir et de mettre en place un modèle plus adapté.**

De plus en plus conscients de cet enjeu, les citoyens ont une préoccupation croissante pour un développement plus durable et plus soutenable. Ainsi la production de richesse, telle qu'elle s'entendait jusqu'alors, ne correspond plus suffisamment aux attentes des citoyens, elle peut même sembler obsolète et dangereuse. Il faut se poser la question des besoins réels. Il faut se demander ce qui compte vraiment. Et penser une nouvelle forme de richesse plus complète et complexe, s'appuyant sur les solidarités, le vivre ensemble... Les besoins prioritaires identifiés dans les quartiers « prioritaires » sont l'emploi, la santé, l'éducation, la sécurité... Aussi, il est important d'utiliser les nouveaux indicateurs de mesures des besoins réels des habitants de ces quartiers et qui permettent de guider et d'évaluer les politiques publiques.

**>> Grâce à la participation citoyenne, le Conseil de développement est intimement persuadé qu'il est possible d'imaginer des solutions à des problèmes d'une complexité de plus en plus grande.**

Mais surtout les solutions d'hier doivent évoluer, les relations entre les acteurs se décroissent, il faut trouver de nouvelles réponses aux besoins d'aujourd'hui...

- Chacun peut amener des éléments de réponse et aller chercher une forme d'expertise d'usage : le bon sens aide à trouver plus facilement des réponses à la fois concrètes, pragmatiques et innovantes.
- Mettre en commun les représentations, croiser les regards, décroisser les expertises permet plus de compréhension, plus de créativité, de synergie, d'innovation technique, sociale ou économique, une position de lecture élargie, l'enrichissement du questionnement et, donc, la recherche de solutions différentes, plus adaptées.
- La connaissance et l'intelligence du territoire sont à prendre en compte afin que les nombreuses ressources qui existent puissent être valorisées.
- La fabrication d'une société civile dont chacun se sent partie-prenante, acteur, nous semble nécessaire pour mettre en œuvre les changements indispensables (comportements individuels nouveaux à acquérir).
- La reconnaissance et le lien social, les différents apprentissages, que chacun peut vivre à travers son implication citoyenne contribuent à apporter une fierté et à créer une confiance individuelle et collective essentielles pour améliorer et promouvoir le vivre ensemble.

## 2. Propos d'experts nationaux sur la participation citoyenne, et interviews d'acteurs métropolitains, des supports à la réflexion des membres du Conseil de développement...

Les experts du domaine, les chercheurs, ont beaucoup réfléchi dernièrement aux évolutions indispensables à mettre en œuvre. Nous reprenons ici quelques éléments de leurs réflexions, même si, globalement, nous trouvons leurs propos sombres et négatifs :

>> **Jean Pierre Worms**, lors du Café métropolitain du 2 juin dernier, ouvrait cette séance consacrée à la « parole citoyenne » en décrivant « *la crise fonctionnelle que vit la démocratie. Le système politique démocratique, qui n'arrive pas à résoudre les problématiques, génère une perte de confiance des citoyens. C'est la crise de notre démocratie de délégation : l'intérêt général est en questionnement. En effet, en France, c'est une élite qui a la qualité de définir l'intérêt général. La République a été construite sur le principe d'une « incompétence citoyenne ». Les sujets soumis à participation sont définis par le haut ! Dans ces conditions, comment reconstruire une parole et une initiative des exclus, comment reconstruire une démocratie d'initiatives et d'interpellations citoyennes ?* » C'est ce à quoi réfléchit le « collectif Pouvoir d'Agir », dont Jean Pierre Worms est un des grands acteurs. Ce collectif explique que le « *développement de la défiance, de la précarité, des inégalités sociales et territoriales au sein des villes et des villages, conjugué au discrédit du Politique et à un affaiblissement de notre démocratie devient un cocktail détonnant.* »

>> **Loïc Blondiaux**, politiste, maître de conférences à l'université Paris-Sorbonne : « *Il ne faut pas oublier l'arrière-fond de nos sociétés profondément inégalitaires, de nos régimes bien plus oligarchiques que démocratiques, ainsi que la professionnalisation de nos élus, l'indifférence croissante des citoyens qui ont pleinement accepté leur rôles de consommateurs, leurs critiques de plus en plus aigües vis-à-vis de l'offre de dispositifs institutionnels phagocytés par le haut : le système capitaliste et néolibéral a organisé l'apathie des citoyens* ».

>> **Thomas Kirszbaum**, sociologue urbain, qui est circonspect sur la réforme en cours, poursuit dans la même veine : « *Mise en place dans les années 1980, dans un contexte où les lois de décentralisation ont sacralisé le pouvoir des notables locaux, la politique de la ville a été municipalisée au détriment des habitants. Elle s'est, certes, accompagnée du développement d'une offre de participation (conseils de quartier, etc.), mais une offre étroitement contrôlée par les élus locaux, ayant pour fonction principale de renforcer leur légitimité dans le cadre d'une démocratie de proximité qu'ils maîtrisaient* ».

>> Mais aussi **Marie-Hélène Bacqué** et **Mohamed Mechmache**, qui ont rendu en juillet 2013, un rapport au Ministre délégué chargé de la Ville, François Lamy, préalablement à la publication de la loi. Ils estiment que la participation citoyenne est un enjeu majeur du renouvellement des pratiques politiques. Et cette question ne concerne pas nécessairement uniquement les quartiers prioritaires. Les chercheurs évoquent deux types de dynamique participative : une institutionnelle, qui est la plus reconnue, telle que les conseils de quartier, les réunions publiques, mais qui ne permet pas aux plus précaires et aux plus discriminés de participer ; et une autre forme de participation citoyenne, appuyée sur des dynamiques citoyennes qui peuvent s'inscrire dans une logique d'interpellation des pouvoirs publics. Les chercheurs suggèrent d'articuler ces deux dynamiques. Ils proposent de procéder à une réforme radicale, mettant les habitants au centre de la politique de la ville, tout en ayant l'audace d'engager une véritable « *politique d'empowerment à la française* ».

Le Conseil de développement, au cours des différentes réunions du groupe de travail, a également interviewé une série d'acteurs métropolitains pour finaliser ses propres points de vue, dont :

>> **Le GIP de Rénovation Urbaine**, en tant que structure qui a lancé les études métropolitaines pour la réécriture du nouveau contrat de ville, en la personne de **Christophe Cousin**, directeur de projet, a présenté ses travaux et les perspectives dans l'élaboration du contrat d'agglomération. Les principes fondamentaux reposent sur la co-construction du projet métropolitain, un projet qui réponde aux besoins des habitants, qui les mette en mouvement, qui leur redonne confiance et espoir. Pour Christophe Cousin, il est essentiel de renverser les paradigmes de la politique de la ville, en s'appuyant sur les grands atouts de la métropole : les ressources humaines nombreuses dans les quartiers, les dynamiques associatives puissantes et le foncier disponible...

>> Puis **Julien Talpin**, chercheur au CERAPS à Lille 2, à qui le Conseil a soumis les éléments premiers de sa vision, de sa contribution, qui était intéressé par l'approche positive, constructive de notre instance, à l'opposé du milieu de la recherche dont le constat est généralement très éloigné de cette vision. Il a confirmé une forte institutionnalisation de la participation et les professionnels intuent que les Conseils citoyens seront également très « descendants ». Il confirme qu'il y a une forme de « professionnalisation », car les personnes qui participent sont souvent déjà investies ailleurs... et rappelle qu'un des enjeux est de toucher les « sans voix ». Il évoque des expériences intéressantes comme le « budget participatif » (exposé en annexe). En effet, il est fondamental, selon Julien Talpin, d'élargir le spectre de ceux qui peuvent proposer des projets, de ceux qui participent. Les questions, c'est-à-dire les besoins des habitants des quartiers populaires, ne sont généralement pas évoqués.

>> Enfin, le Conseil a pu auditer le **centre social de Belencontre / Les Phalempins de Tourcoing**, son directeur **Gérard Chaubiron**, son Président, les professionnels accompagnants les démarches de « tables de concertation », ainsi que quelques habitants/acteurs dans ces « tables ». Il s'agit, par cette expérimentation, de faire passer les habitants de la position de râleur à celle d'acteur... Les professionnels rappellent que cette démarche s'inscrit dans une expérimentation nationale dans 12 sites en France.

Les « tables » s'appuient uniquement sur les expertises des habitants. Les travaux concernent l'amélioration du cadre de vie. L'objectif est d'outiller des habitants pour qu'ils aient réellement le moyen de faire des propositions réalistes pour leur quartier, et qu'ils deviennent des « contaminateurs » des autres habitants avec un essaimage de pair à pair pour progressivement mettre en place une assemblée.

La démarche commence par un diagnostic exhaustif partagé, « un portrait de quartier », qui sera suivi de cahier des actes et de propositions. Ce travail constituera la « bible des habitants pour les 5 ans à venir ». A suivre donc...

### 3. Le Conseil de développement retient 8 enjeux fondamentaux pour la mise en œuvre d'une participation citoyenne constructive et positive

#### >> ENJEU 1

##### Créer la confiance en tenant compte de la méfiance

C'est ce que les sociologues ou politologues de la démocratie participative appellent la « figure du citoyen défiant ». Chaque citoyen qui s'implique dans une démarche participative, ainsi que le groupe, s'interroge - et est a priori peu confiant – sur les motifs de la démarche et des suites réellement données (devenir de l'avis ou de la contribution demandé). Ce sentiment ne doit pas être ignoré. Au contraire, il faut en tenir compte et y répondre de plusieurs manières : assurer un portage politique fort de la démarche, afficher clairement les règles du jeu, informer sur les suites qui seront données et prendre date pour informer objectivement sur ces suites (qu'elles soient positives ou négatives).

Enfin, les précautions de l'animation sont primordiales pour créer de la confiance, individuelle et collective, installer et animer une dynamique et une solidarité de groupe productive.

#### >> ENJEU 2

##### Les motivations de la sollicitation doivent être affichées, les règles du jeu doivent être connues des citoyens

En matière de fabrication urbaine, les objectifs de la concertation des habitants peuvent être présentés selon le lexique suivant des différents processus courants. La participation citoyenne est un terme général recouvrant les différents moyens par lesquels les citoyens peuvent contribuer aux décisions politiques.

##### Différents degrés de participation citoyenne :

- **Information** : communication autour d'un projet. Les citoyens reçoivent une vraie information sur les projets en cours, mais ne peuvent donner leur avis.
- **Consultation** : enquêtes ou réunions publiques permettent aux habitants d'exprimer leur opinion sur les changements prévus.
- **Concertation** : action, pour plusieurs personnes, de s'accorder en vue d'un projet commun sur la base d'un projet proposé.
- **Association / Participation** : procédure, démarche visant à donner un rôle aux individus dans la prise de décisions affectant la communauté ou l'organisation dont ils font partie. La participation, représentant à la fois l'outil le plus basique et le plus complet de la démocratie participative, consisterait ainsi à « prendre part ».
- **Co-création / Co-conception** : processus qui consiste à concevoir des projets en collaboration active avec des participants et ce, de façon durable.
- **Co-construction** : processus qui consiste à concevoir et construire des projets en collaboration complète avec des participants.

**Et, comme évoqué précédemment, il est impératif que le citoyen sache parfaitement quels sont les tenants et les aboutissants de la participation : dans quel contexte de mobilisation il se positionne, quels sont les attendus et objectifs de ce travail, quelle en est la durée ? Comment seront utilisées ses propositions, et quel retour il en aura ?**

### >> ENJEU 3

#### **Il faut faire attention à se prémunir d'une forme de « professionnalisation » de la participation citoyenne**

Quelque que soit la forme de participation citoyenne, il est très souvent difficile de mobiliser au-delà des citoyens, habitants, groupes de population les plus sensibilisés et aguerris à « la chose publique ». Ce qui limite la participation citoyenne à quelques-uns. C'est ce qu'on entend par forme de « professionnalisation » de la participation citoyenne. Il est essentiel, pour la légitimité, la qualité des questionnements et des contributions, d'aller chercher la parole citoyenne le plus largement possible.

**Des modalités de mobilisation adaptées doivent ainsi être choisies et mises en œuvre tout au long du projet.**

### >> ENJEU 4

#### **De l'intérêt personnel à l'intérêt collectif**

Ainsi, bien souvent, on peut constater, dans les expériences de participation citoyenne des habitants, que des participants sont guidés par leur intérêt individuel et non pas par l'acte citoyen de participer au développement de l'intérêt général. Pourtant, par leur démarche de participation citoyenne, ils entrent dans un processus de fabrication urbaine, qui tend à trouver l'équilibre collectif des principes d'aménagement. Après quelques rencontres, l'intérêt collectif naît et même les personnes les plus réticentes deviennent médiatrices de la démarche auprès de leur famille, voisins, amis...

### >> ENJEU 5

#### **La qualité de la préparation et l'animation sont essentielles**

Il existe toujours au sein d'une démarche participative, quelque que soit sa forme, le risque que des personnes se sentent ou soient marginalisées. En effet, tous les participants ne sont pas égaux devant la capacité à prendre la parole, émettre une opinion, poser une question, argumenter, s'informer ou se former sur un sujet.

La qualité de l'animation de la démarche est ici essentielle pour apporter la reconnaissance des expertises réciproques, pour mettre dans une posture de dialogue, de partage, d'ouverture et pour encadrer les échanges avec une constante sensibilité à cette question des inégalités. Elle s'appuie sur la notion de processus, et porte une grande attention aux tentatives de prises de pouvoir et effets de groupes, et elle choisit les experts et parties prenantes aussi pour leur expertise pédagogique. La notion de confiance, là encore, est première, l'animation est ainsi souvent confiée à un tiers (consultant extérieur non partie prenante de la démarche). Enfin, tout compte : le choix des méthodes et techniques d'animation et de travail, le choix des lieux, la qualité de l'accueil, l'organisation des espaces et des temps, etc.

### >> ENJEU 6

#### **Le rapport de l'habitant au quartier est primordial dans les quartiers en politique de la ville...**

Traditionnellement, le quartier est un espace de référence, un lieu d'usages variés et souvent pluriels, un lieu dans lequel les habitants entretiennent des relations, une entité avec laquelle l'habitant entretient des rapports affectifs et effectifs étroits.

Les représentations que l'on s'en fait aujourd'hui sont néanmoins bien différentes de celles d'hier. Aujourd'hui, le quartier évolue, est soumis à des tensions. Il devient un périmètre contesté, mais pas par tous. Pour certains observateurs, les quartiers, notamment ceux dits prioritaires évoquent ainsi des lieux

qui concentreraient parfois tous les problèmes, et ces quartiers seraient en déclin en tant que territoire et échelle des pratiques sociales, au profit du logement d'une part et de la ville d'autre part.

Il semble que ces ressentis contradictoires selon les quartiers, découlent principalement du fait que cette notion autrefois simple du quartier soit devenue aujourd'hui très complexe. Il peut être sécurisant pour certains, ou objet de rejet pour d'autres...

**Il est, quoiqu'il en soit, un périmètre qui compte et qui reste à questionner.**

## >> ENJEU 7

### **... Le territoire représente également de forts enjeux**

Le citoyen réside dans un quartier et pratique un territoire... ce sont deux fonctionnalités de l'habiter telles qu'identifiées et décrites dans le cadre des travaux menés par le Conseil sur ce thème lors d'une précédente contribution (*voir Contribution : Habiter dans la métropole lilloise : du concept à une proposition stratégique, octobre 2012*). Habiter est une activité permanente essentielle de chaque citoyen, c'est une construction sociale, culturelle, économique, environnementale... qui relève de l'intelligence collective. C'est affaire de négociation permanente entre les envies, les intérêts, les contraintes individuelles et collectives, institutionnelles et politiques qui font la « couleur du lieu », son charme, ses atouts et parfois ses vicissitudes. Au-delà des choix, c'est la question du comment faire, comment vivre ensemble dans une société en mutation du fait, notamment, des évolutions technologiques (numérique...) et sociétales (famille, etc.) ?

**Par l'expression citoyenne, l'habitant citoyen pourra alors participer à la décision collective concernant la vie du quartier, du territoire, dont les formes sont à construire, à moduler, dans le cadre d'un dialogue permanent, durable dans ses décisions.**

## >> ENJEU 8

### **La prise en compte d'une parole citoyenne plus large**

La participation citoyenne ne doit pas se limiter aux seules « initiatives de sollicitation », aux seuls canaux organisés par les collectivités. En effet, il devrait être possible de prendre en compte les interpellations citoyennes spontanées, en dehors de la participation citoyenne qui s'organise dans le cadre de processus de démocratie participative définis en amont. Cela suppose la mise en place d'une démarche globale de démocratie participative au sein des exécutifs locaux. Cette manière de concevoir la démocratie participative permet d'être à l'écoute des habitants et implique une grande transversalité qui permet d'installer un dialogue concret entre les différents élus concernés et leurs services et éviter qu'ils ne travaillent en silos.

## II. Les Conseils citoyens

---

### 1. Les Conseils citoyens, tels que prévus par la loi et le cadre de référence

**Les principes généraux** qui guident l'action des conseils citoyens sont inscrits dans la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine : liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité.

D'autres principes renvoient aux enjeux démocratiques et opérationnels au sein des conseils citoyens : souplesse, indépendance, pluralité, parité, proximité, citoyenneté et co-construction.

Le ministère a d'ores et déjà rédigé un cadre de référence définissant à la fois les missions des conseils citoyens, leur composition et leur fonctionnement. Toutefois, une note de cadrage venant préciser certains points est en attente.

#### **Les missions**

1. Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels.
2. Un espace favorisant la co-construction des contrats de ville, à toutes les étapes, sur tous les volets.
3. Stimuler, appuyer et soutenir les initiatives citoyennes.

#### **La mise en place des Conseils citoyens**

1. Un préalable : le recensement des pratiques participatives existantes.

La composition des conseils citoyens : un collège habitants et un collège « associations et acteurs locaux ».

2. Modalités de désignation des habitants : Afin de garantir la représentation de l'ensemble de la population au sein du collège « habitants », la méthode du tirage au sort a été prévue par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

3. Modalités de désignation des membres du collège « associations et acteurs locaux » : Les associations et acteurs locaux susceptibles de composer le collège qui leur est dédié sont identifiés à l'issue d'un appel à candidatures largement diffusé. Si le nombre de volontaires excède la part réservée à ce collège au sein du conseil citoyen, il peut être procédé à un tirage au sort.

Les conseils citoyens n'ont pas vocation à se substituer aux conseils de quartiers. Ils ont des missions et une composition différentes.

## 2. Les enjeux et questionnements des communes et de la MEL sur la mise en œuvre des Conseils citoyens

Les questions des communes quant à la mise en place des conseils citoyens sont nombreuses. Par ailleurs, bien que ces conseils relèvent de la compétence de la commune, la MEL réfléchit avec elles à leur formalisation sur le territoire métropolitain. Trois thématiques sont apparues au travers des rencontres auxquelles le Conseil de développement a participé.

### **Mobilisation citoyenne :**

- Comment mobiliser 40 personnes (dont la moitié d'associatif) sur un quartier sans faire appel à plusieurs membres d'une même structure ?
- Comment mobiliser les habitants ?
- Quelle communication ?
- Si le tirage au sort est identifié comme un outil pour solliciter la participation des habitants, comment l'organiser ? Quelles listes utiliser ? listes électorales (quid de ceux qui n'y sont pas inscrits ?), liste des bailleurs (quid de l'autorisation d'accès à ces informations...).

### **Portage :**

- Vaut-il mieux que les communes s'appuient sur des structures existantes ou faut-il créer des conseils citoyens ex-nihilo ?
- Quel portage proposer qui puisse garantir une autonomie de fonctionnement du Conseil citoyen (autonomie par rapport aux Communes, aux services, aux élus...).
- Quelle place de l' élu ?
- Quel appui technique ? Comment cet appui technique s'articule-t-il avec le politique ?
- Quel budget ?

### **Implication de la MEL dans la mise en place et l'accompagnement des Conseils citoyens :**

- Quelle peut être la plus-value de la MEL ?
- La MEL doit-elle jouer un rôle de formation ? D'animation ? De lancement d'une dynamique de groupe ?

### 3. Point de vue du Conseil de développement sur les Conseils citoyens : 6 propositions à mettre en œuvre pour leur réussite !

En s'appuyant sur la propre expérience du Conseil de développement et notamment sur les analyses conduites dans le cadre du dernier exercice d'évaluation de son fonctionnement en 2014, plusieurs propositions sont mises en évidence.

Au préalable, un enjeu constitue pour nous une condition de réussite première : **Donner envie !**

Cet enjeu est transversal et essentiel. Il est de la responsabilité des communes et de la MEL puisque ce sont elles qui sollicitent et mobilisent les citoyens. Cette responsabilité, c'est savoir susciter l'envie à participer à ces instances de démocratie participative, grâce à la qualité de la communication qui sera faite, c'est savoir impliquer et concerner, par la nature et les enjeux des questions ou des projets qui seront soumis. Et c'est savoir mobiliser, et ce dans la durée. Donc, définir et mettre en œuvre les règles du jeu qui permettront à chacun de sentir/penser que son implication est reconnue.

Cela signifie que les élus et techniciens, en premier lieu, ont eux-mêmes envie de faire avec/à travers les conseils citoyens. C'est un préalable. Ils doivent être sensibilisés et convaincus que ces instances sont une réelle opportunité de faire ensemble. La réussite des conseils citoyens repose sur l'engagement humain des participants au sens large !

#### >> PROPOSITION 1

##### Communiquer, mobiliser largement et de manière ciblée

MOBILISATION  
CITOYENNE

- L'appel à candidature et sa diffusion est une étape-clé de la constitution du Conseil citoyen, il est essentiel de faire une communication la plus large possible à travers la presse et en distribuant l'information dans toutes les boîtes aux lettres.
- Mais cette communication doit aussi être ciblée grâce aux acteurs de proximité (écoles, associations, commerces...) des quartiers concernés qui connaissent bien les habitants et qui sont reconnus par eux. Ce sont des relais essentiels pour réussir à aller vers les habitants et citoyens habituellement peu présents et mobilisés dans les instances de participation citoyenne.
- Il nous semble qu'il faut laisser ouverte la possibilité à des voisins immédiats du périmètre de s'investir dans les conseils citoyens au même titre que les habitants du périmètre, la ville ne se fabriquant pas sur des limites administratives mais sur un tissu...
- Les documents d'information doivent être clairs et attractifs. Par exemple : un document d'information très graphique, de type BD, et par l'image qui explique le b.a.-ba des tenants et aboutissements : le pourquoi et comment des Conseils citoyens et le rôle que les citoyens auront à y jouer...
- Afin de constituer un panel le plus représentatif possible, après la première étape de communication qui mobiliserait largement, le Conseil de développement préconise, si besoin, la réalisation d'un tirage au sort à partir de cette liste de personnes motivées.

#### >> PROPOSITION 2

##### Susciter la participation des acteurs et des habitants, mobiliser dans la durée

Il est prévu que les conseils citoyens soient composés pour moitié de représentants d'associations, pour moitié d'habitants :

Mobiliser les membres du Conseil citoyen dans la durée, cultiver la motivation de ses membres bénévoles, impose une réflexion :

- sur les méthodes d'animation (Quel accompagnement ? Quels types de projets ?) ;
- sur la valorisation de ses travaux (Quelle diffusion auprès des élus ? Des services ? Quels retours sur la prise en compte de ces travaux ? Quelles suites données ?...).

Les outils numériques pourraient être également valorisés, utilisés. Ils sont une opportunité pour susciter une mobilisation large et complémentaire au travers, par exemple, d'une plate-forme numérique.

### >> PROPOSITION 3

#### **Clarifier le cadre, articuler les temps et les instances de participation citoyenne**

Présenter et expliquer en préalable :

- le rôle de chaque institution, élus, techniciens...
- les normes et lois qui guident l'aménagement urbain, économique, social, culturel...
- le temps des démarches, des projets, des réalisations...

Clarifier les attendus des Conseils citoyens et leur positionnement sur l'échelle des objectifs de la concertation (voir lexique en point 3) (le niveau de participation citoyenne peut dépendre des sujets abordés) :

- Préciser le temps de démarche de participation citoyenne (il faut un début et une fin).
- Préciser de quelles manières, les démarches de participation citoyenne engagées dans le cadre des Conseils citoyens, s'articulent avec les autres temps de participation (par exemple, les enquêtes publiques), et les autres instances de démocratie participative.

### >> PROPOSITION 4

#### **Donner les moyens au Conseil citoyen pour veiller à son fonctionnement optimal**

Pour qu'une instance de démocratie participative puisse fonctionner de manière optimale, il faut que la commune ou la MEL :

- lui donne les moyens techniques et financiers nécessaires à son bon fonctionnement ;
- lui accorde une écoute et une attention particulières à travers, par exemple, la désignation d'un élu de référence, l'inscription régulière d'un temps d'échanges ou de présentation des travaux à l'ordre du jour du Conseil municipal ou du Conseil de la Métropole ;
- préserve l'autonomie de fonctionnement du Conseil citoyen, quel que soit le portage (mission d'appui confiée à une structure associative ou menée en interne par les services communaux) ;
- favorise la participation des membres par des dispositions particulières (par exemple, la proposition d'un système de garde d'enfants lors des réunions proposées).

Par ailleurs, le bénévolat des membres des conseils citoyens nous semble requis, quel que soit le dispositif mis en place.

## >> PROPOSITION 5

### **Etre positif, valoriser les initiatives locales dans le cadre des Conseils citoyens et de leur mise en place**

Repérer ce qui va bien dans les 22 quartiers en questions : L'entreprise Ankama, boulevard d'Armentières à Roubaix, employeur de 500 personnes pour une entreprise mondiale du jeu vidéo, de l'édition et du cinéma d'animation qui a émergé en 10 ans, est pour nous un exemple et un point d'appui pour positiver sur les quartiers.

IMPLICATION  
DE LA MEL

Beaucoup d'autres exemples sont remarquables et s'appuient totalement sur des initiatives citoyennes : un restaurant à Lille qui ouvre ses cuisines 2 fois par semaine à une association qui peut ainsi faire des maraudes ? Celui-ci organise également 2 fois par an des repas pour les SDF ; des cercles de bienfaisance qui organise en proximité des collectes puis des redistributions, Amitié Partage à Roubaix, le cercle d'entraide de Leers... Des salariés d'entreprises qui décident de s'unir pour venir en aide à des associations, ADEOS avec « les bricos de cœur »...

La MEL a les moyens de valoriser ces initiatives et points d'appui positifs, qui favorisent l'émulation inter quartier.

## >> PROPOSITION 6

### **Mettre en réseaux les Conseils citoyens et valoriser les bonnes pratiques**

Ce rôle d'articulation et de mise en réseau des conseils citoyens peut notamment être assuré par la MEL :

IMPLICATION  
DE LA MEL

- Mettre en avant les « bonnes pratiques » des conseils citoyens auprès des autres, créer un réseau d'échanges réguliers ;
- Amplifier la parole citoyenne au-delà des conseils citoyens ;
- Prévoir de jumeler les conseils citoyens par 11 duos avec des quartiers de types différents (exemple d'un atelier d'architecture pour adolescents qui a réuni en 2008 des enfants du Pont de Bois à Villeneuve d'Ascq et du quartier de l'Hommelet à Roubaix, à l'urbanisme très contrasté).

#### 4. La plus-value de la MEL pour la réussite des Conseils citoyens

L'essentiel réside dans la mise en œuvre d'un cadre dont l'objet n'est pas d'encadrer le citoyen, mais dont l'objet est de reconnaître l'habitant comme citoyen, et le citoyen comme habitant. Ceci, afin que les citoyens, par l'intelligence collective développée par les réseaux et communautés locales soient les acteurs, les inventeurs, les auteurs, les innovateurs de la construction du bien vivre local. Ce vivre ensemble serait alors négocié en fonction des contraintes sociales et économiques, des besoins priorisés et essentiels des citoyens-habitants.

C'est pourquoi, la mise en place des Conseils citoyens doit d'abord s'appuyer sur un projet politique métropolitain fort, notamment décliné sur les grands enjeux thématiques supra communaux tels que l'Éducation, les Transports, la Mobilité, l'Habitat, la Sécurité, la Prévention de la délinquance, l'Emploi, le Développement Economique, sans quoi les Conseils citoyens risqueraient de ne pas avoir de sens.

**Ainsi, l'objet majeur de ces Conseils est de décliner dans les territoires, dans les quartiers, les enjeux de ce projet métropolitain, et ceci dans une vaste concertation garante d'une dynamique et cohérence d'ensemble.**

## ANNEXES :

### Des expériences de participation citoyennes à promouvoir

De nombreuses expériences de participation citoyenne sont menées :

- ici dans la métropole et ailleurs en France et dans d'autres pays ;
- par différents acteurs ;
- à différents échelles (opération, quartier, commune, intercommunalité).

En s'appuyant sur des projets connus et/ou portés par des membres de Conseil de développement, de même que sur des expériences testées par le Conseil de développement, il s'agit de flécher ici des formes de participation et de montrer en quoi elles sont des outils intéressants de mobilisation citoyenne, dans les quartiers en politique de la ville et dans le cadre des travaux des Conseils citoyens.

Ces différentes expériences ont été rassemblées comme suit :

- Expériences repérées par des membres du Conseil de développement – pages 15 à 22
- Expériences menées par le Conseil de développement – pages 23 à 26

## **MOBILISER DES HABITANTS DANS LE CADRE DE LA RENOVATION D'UN QUARTIER**

### **EXEMPLE DE L'ÎLOT STEPHENSON / QUARTIER DE L'UNION**

En l'an 2000, les habitants des rues Stephenson et de la Tossée à Tourcoing apprennent que leurs deux rues font désormais partie du périmètre administratif de la ZAC de l'Union. Par conséquent, la démolition de leurs maisons est programmée. Les habitants décident alors de se mobiliser pour la sauvegarde de leurs maisons, en meilleur état que les autres maisons du reste de la ZAC. Ils constituent alors l'association « Rase Pas Mon Quartier ». Après 4 ans de lutte, ils obtiennent la promesse que leurs maisons seront sauvegardées et que les maisons rachetées entre temps par l'Etablissement Public Foncier seront réhabilitées.

En 2007, la SEM Ville Renouvelée, en partenariat avec la SAEM Euralille, obtient la concession d'aménagement de la ZAC dans laquelle figure la réhabilitation des maisons. La SEM VR décide de penser autrement ce projet de rénovation urbaine. En effet, les habitants ont été profondément marqués par la décision politique de faire table-rase, sous la pression de l'EPF, pour la revente des maisons et par le fait que le quartier a été laissé, en quelque sorte, à l'abandon pendant près de 7 ans.

Aussi, la SEM VR propose à l'agence d'architecture Construire, de Patrick Bouchain, d'imaginer une démarche de travail dans le quartier pour recréer du lien entre cette population en rupture et les acteurs de la fabrication urbaine, afin de réfléchir ensemble à la réhabilitation des maisons et à l'aménagement du revers de l'îlot.

>> Les actions menées en parallèle du chantier de réhabilitation des maisons ont été multiples :

- Installation des équipes de maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage au cœur du quartier, dans un atelier ouvert au public 5 jours par semaine : L'Atelier Electrique ;
- Mise en place d'ateliers de sensibilisation pour les enfants ;
- Programme de conversations autour des thèmes du chantier ;
- Concertation sur la réhabilitation des maisons ;
- Participation au projet d'aménagement du revers de l'îlot ;
- Individualisation des logements avec les futurs locataires...

>> Ces démarches de co construction ont permis à la fois des réussites et des échecs :

- le quartier a repris vie ;
- la population a pu se reconnecter à son cadre de vie et à ses représentants ;
- le plan guide d'aménagement d'une ville transitoire, entre la ville existante et la ville future prenant en compte les préoccupations des voisins, a pu être élaboré ;
- les habitants « historiques » ont accueilli les nouveaux habitants à bras ouverts ;
- une culture commune qui perdurera... a pu s'élaborer collectivement.

## **MOBILISER DES HABITANTS DANS LE CADRE DE LA RENOVATION D'UN QUARTIER**

### **ÉTUDE DE RENOVATION URBAINE DE LA RESIDENCE BAUDIMONT A ARRAS**

L'agence BLAU, en collaboration avec Canopée, Symoe et Spire, a en charge l'étude de rénovation urbaine de la résidence Baudimont à Arras. C'est une cité emblématique des grands ensembles construite en réponse à la crise du logement. La résidence souffre de problèmes d'enclavements, d'usages, d'identité et d'état de son bâti.

Les différents partenaires, la Communauté Urbaine d'Arras, la Ville, le bailleur Pas de Calais Habitat et l'équipe de maîtrise d'œuvre ont imaginé un processus de co-création du projet avec les habitants et les voisins de la Résidence. Cette démarche consiste, dans un premier temps, à recueillir la parole de la « Maîtrise d'Usage » pour compléter le diagnostic technique, puis à créer un atelier public d'urbanisme se déroulant en plusieurs étapes, et avec plusieurs objectifs :

- sensibilisation à l'architecture, à l'urbanisme et à l'aménagement durable (mise en application de la TRI) ;
- formation d'ambassadeurs, véritables relais auprès de la population ;
- définition des enjeux à travers un diagnostic technique et sensible ;
- mise en place de groupes de travail autour de la conception du plan d'aménagement, puis pour la réalisation des « fiches de lots ».

A Arras, les enjeux, objectifs et outils de planification sont différents selon les partenaires. La mise en place d'un tel projet innovant, dans sa conception, a bousculé les méthodes, les projets de chacun, retardant légèrement le démarrage de la co-création. La participation des habitants au diagnostic a pu se faire, le 21 septembre dernier, autour d'une grande maquette de site évolutive. La validation de la suite de la démarche est en cours et devrait être actée en fin d'année, pour une mise en œuvre début 2016.

## LA VISITE DE RUE : PROMOUVOIR L'ÉCHANGE ENTRE LES HABITANTS ET LES ELUS

### EXPERIENCE VECUE A BEAUCAMPS-LIGNY

La méthode est efficace pour aller chercher la parole de l'habitant, puisque ce ne sont pas les habitants qui viennent vers l' élu, mais l'inverse.

- **Très simple** : le maire et quelques élus donnent rendez-vous aux habitants à une extrémité de rue et la parcourent en évoquant les attentes et problèmes des riverains.
- **Les règles du jeu sont explicites** : on est là pour parler de votre environnement, de votre rue, de votre vie dans le quartier.
- **Ultra efficace** : car il y a de la proximité et beaucoup de simplicité relationnelle. Les habitants sont chez eux, dans leur rue, donc plus à l'aise pour entrer en communication, plutôt que d'aller en Mairie et rencontrer un élu.
- **Ultra focalisé** : car la majorité des préoccupations évoquées concernent la rue et son environnement proche.
- **Ultra convivial** : la visite se transforme en cortège, car tous, plus ou moins, sortent de chez eux, se parlent et le cortège termine sa visite par un pot sur le trottoir : 2 tréteaux, 1 plateau.

## EXPERIMENTATION DE MARCHÉ EXPLORATOIRE GEOLOCALISEE DE FEMMES

### EXEMPLE DE MISE EN ŒUVRE A MONS-EN-BARŒUL

#### >> **Objet : Des diagnostics d'habitantes pour améliorer l'environnement urbain**

Les marches exploratoires consistent en des diagnostics de terrain conduits par des groupes de femmes résidant dans un quartier, en lien avec les instances locales concernées (Ville, Bailleurs sociaux, Préfectures, Directions départementales de la cohésion sociale, la police, la CAF, les partenaires associatifs...). Grâce à l'appui des médiateurs sociaux, les femmes repèrent les éléments de veille sociale et de veille technique, qui peuvent gêner leurs déplacements ou les amèneront à définir des stratégies de contournements. En impliquant les habitants, et plus particulièrement les femmes qui sont les plus exposées aux violences sur la voie publique, ces marches sont un outil de participation des habitants à l'amélioration de leur cadre de vie.

#### >> **Objectifs**

- **Favoriser la participation et l'expression citoyenne des femmes et leur réappropriation de l'espace public.** Il s'agit d'amener des femmes traditionnellement éloignées de l'espace public à définir collectivement les difficultés/nuisances rencontrés dans un quartier, pour aboutir à des transformations. Outil « *d'empowerment* », les marches exploratoires visent aussi à instaurer une forme de démocratie participative et de communication ascendante, des citoyennes vers les instances politiques et institutionnelles locales. Enfin, en étant les protagonistes de l'amélioration des conditions de sécurité et d'aménagement de leur quartier, les femmes se réapproprient physiquement et symboliquement l'espace public : en augmentant la mixité et en diminuant les stéréotypes, on réduit les violences.
- **Améliorer, par des changements concrets, l'environnement urbain et la vie collective.** Grâce à l'expertise d'usage des habitantes, les marches exploratoires permettent de faire remonter aux instances publiques locales une analyse fine et très précise des problématiques rencontrées quotidiennement : délinquance, défauts dans l'aménagement urbain, dégradation des espaces ou des équipements publics mais aussi : absence d'espaces favorisant le lien social, inaccessibilité de services municipaux etc.
- **Lutter contre la fracture numérique, en favorisant l'appropriation des outils numériques par les habitantes.** Dans le cadre de l'expérimentation, les femmes seront amenées à utiliser un outil de reporting en ligne (Médios, logiciel développé par France Médiation) permettant de géolocaliser et de fournir une analyse qualitative et quantitative des problématiques identifiées au cours des marches. Ce logiciel permet de constituer une base d'informations qui facilite la recherche de solutions collectives entre habitants et institutions pour améliorer l'environnement urbain.

#### >> **Initiateur de la démarche**

Dans le cadre de l'expérimentation, la Ville de Mons-en-Barœul est l'initiateur de la démarche. Ce sont les services de la politique de la ville et de la prévention de la délinquance qui pilotent. La validation en Conseil municipal est une garantie pour la prise en compte des futures préconisations issues du diagnostic. De même, la constitution d'un comité de pilotage élargi rassemblant, le plus en amont possible, les institutions compétentes (autres services de la Ville, Etat, Conseil général, Bailleurs, CAF, acteurs associatifs, etc.), est une des clés de réussite du projet.

#### >> **Animateur de la démarche**

La Ville constitue une équipe-projet locale composée d'un ou deux interlocuteurs au niveau de la collectivité, du service pilote de la démarche, lequel pourra suivre les préconisations de la marche en matière d'aménagements urbains, d'actions éducatives, culturelles, sportives, etc. Elle y associe des acteurs de proximité comme la médiation sociale, des associations de quartier ou des habitantes repérées comme leader sur le quartier et en mesure de mobiliser d'autres femmes.

Dans le cadre de l'expérimentation, l'équipe-projet est constituée de 4 personnes.

### >> Echelle et lieu d'expérimentation

Quartier du Nouveau Mons, en rénovation urbaine ; périmètre de la marche d'environ 1h15 à définir.

### >> Méthodologie & Principes d'actions : Les 4 Etapes

Une autre clé de réussite du projet réside dans la formation en 4 Etapes de l'équipe-projet et du groupe d'habitantes, ainsi que son accompagnement dans la durée :

1. la préparation des marcheuses et des décideurs sur la démarche ;
2. la réalisation de plusieurs marches ;
3. le débriefing et la présentation publique ;
4. le suivi des réalisations et des propositions.

Une dizaine d'habitantes, d'une ville, d'un quartier, de différentes générations, seront recrutées pour « la marche ». Le « recrutement » de ce groupe de femmes se fait au travers d'un temps de mobilisation (réunion publique, ateliers mobiles à la sortie des écoles, porte-à-porte...) où les femmes sont sensibilisées au projet, interrogées au travers de l'outil de cartographie sociale (sur une carte, les femmes dessinent leurs trajets, les points qui posent problème, les lieux agréables, etc.), sur leur appropriation de l'espace public et leurs stratégies de contournement. 2 à 3 réunions sont nécessaires pour former ce groupe de femmes, choisir le périmètre de la marche, se répartir les rôles le jour de la marche (qui prend des notes ? Dessine ? Pose les questions du diagnostic ? Photographie ? Anime les échanges ? Contrôle le temps ?...) et programmer la marche.

### >> Premier bilan : réussites et difficultés

L'équipe-projet de Mons a été formée à la méthodologie et a établi son rétroplanning. On peut noter des réussites dans la mobilisation de la Ville, des partenaires et de quelques habitantes. Le bouche-à-oreilles permet de vérifier l'intérêt local pour le projet.

Il est nécessaire de justifier l'approche du genre dans l'espace public : ce sont bien des marches de femmes qui revendiquent le partage de l'espace public à toute heure du jour et de la nuit. L'autre difficulté est la mobilisation dans la durée d'un groupe de femmes ainsi que celles des élus. Il faut que les femmes soient disponibles (gardes d'enfants) et que les élus l'inscrivent à leur agenda, y compris consacrer une partie du budget aux préconisations du diagnostic en faisant confiance à l'expertise d'usage des habitants.

### >> Cadre national de l'expérimentation

France Médiation a été désignée par le 4<sup>e</sup> plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (2014-2016) pour mener une expérimentation nationale de marches exploratoires géolocalisées, sous l'égide du Ministère de la Ville et du Secrétariat d'État aux Droits des Femmes.

Les marches exploratoires seront déployées dans 11 quartiers prioritaires entre 2014 et 2015, avec le soutien des partenaires suivants :

- Le Ministère de la Ville, Le Secrétariat d'État aux Droits des Femmes ;
- Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) ;
- Le Secrétariat Général du Comité interministériel de Prévention de la Délinquance (SG-CIPD) ;
- La Fondation MACIF.

## MEDIATION PAR LES PAIRS

### EXPERIMENTATION EN COURS SUR MONS-EN-BARŒUL ET HELLEMES

#### >> **Objet :**

Il s'agit de former à la médiation par les pairs des habitants qui ont été comme pouvant être des relais citoyens du développement d'une culture de la médiation sociale. Transposée du modèle de la médiation par les pairs développée en milieu scolaire (collège et école), l'approche consiste en une formation aux bases de la médiation sociale qui doit permettre aux personnes formées de s'impliquer activement aux côtés des médiateurs sociaux professionnels au service du mieux vivre ensemble dans leur ville.

#### >> **Objectifs**

- Contribuer au développement au sein de la population **d'une culture partagée de la médiation sociale, ses principes et ses valeurs** en s'appuyant sur l'engagement citoyen ;
- Renforcer la **participation des habitants** et leur responsabilisation en matière de lutte contre les incivilités, de prévention des conflits mineurs et de cohésion sociale ;
- Prolonger l'action des médiateurs professionnels et démultiplier les opportunités de sensibilisation des habitants aux apports de la médiation sociale.

#### >> **Initiateurs & animateurs de la démarche**

Les personnes à qui la formation à la médiation par les pairs serait proposée auraient été repérées pour leur sensibilité à l'engagement citoyen et à la médiation sociale soit par les médiateurs sociaux, soit par les bailleurs à travers les associations d'habitants, ou via leur participation à un conseil citoyen par exemple. Sur chaque territoire, le groupe des habitants-médiateurs formés serait animé par les médiateurs professionnels, en lien avec les parties prenantes de l'action (Ville, Bailleurs...).

#### >> **Echelle et lieu d'expérimentation**

L'action serait mise en œuvre à l'échelle d'un quartier, voire d'un îlot.

#### >> **Méthodologie & Principes d'actions**

La formation serait assurée par les médiateurs sociaux professionnels du territoire. La méthode de formation à la médiation par les pairs repose sur une approche très pragmatique des compétences à maîtriser pour pouvoir assurer un premier niveau d'intervention avec les outils de la médiation sociale. Centrée sur l'acquisition d'outils de communication et sur les étapes de la mise en place d'un processus de médiation, elle permet au terme d'une dizaine d'heures de formation, de connaître les clés de la médiation sociale. Avec l'appui des médiateurs sociaux professionnels, les habitants pourront donc entrer en action rapidement.

#### >> **Les missions des habitants-médiateurs**

Il est fondamental de limiter très clairement les champs d'intervention possibles des habitants médiateur vis-à-vis de celui des professionnels. Les habitants-médiateurs pourront s'inscrire dans des démarches de présence active de proximité ou de veille sociale territoriale en participant à la démarche consistant à aller à la rencontre des autres habitants. On peut également envisager leur intervention sur des conflits de voisinage ou des conflits administratifs en tandem avec des médiateurs, ou des actions de sensibilisation relatives aux incivilités notamment. Leur implication sur toute situation porteuse d'un risque de violence physique est totalement exclue.

## **LA « CAPACITATION » OU DEVENIR EN CAPACITE DE...**

### **EXEMPLE DE L'AUTO-REHABILITATION ACCOMPAGNEE (ARA) ASSOCIEE AU « CENTRE DE CAPACITATION »**

L'Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA) associée au « Centre de CAPACITATION » est un dispositif mis en place par le PACT Métropole Nord, dont l'objet est la remobilisation de personnes, très isolées socialement, grâce à l'action concrète d'embellissement de leur logement, de la connaissance acquise dans la pratique de ces actions, dans la reprise de confiance de ces personnes, dans l'évolution de l'estime de soi et dans la participation citoyenne que cette démarche suscite !

Les enjeux et les points d'appui sont :

#### **La proximité, l'ancrage sur les territoires :**

C'est la proximité et l'ancrage dans les quartiers qui permettent aux équipes sociales concernées d'avoir une connaissance fine des besoins, de vivre la réalité des conditions de vie et de rendre pertinents des projets d'Auto-Réhabilitation Accompagnés, associés à la découverte et à l'information collective lors des rencontres organisées au Centre de CAPACITATION. Cette proximité permet « d'aller vers », d'agir au plus proche des habitants et d'accompagner des jeux d'entraide et de solidarité entre habitants ;

#### **Un fonctionnement en mode projet et en réseau :**

Les membres de l'équipe proposent un collectif de travail. Ils travaillent ensemble et simultanément au développement et à la réalisation de projets, en articulant de façon dynamique leurs compétences ; au sein du réseau interne, avec les partenaires et au sein même du réseau des habitants entre eux...

#### **La capacité à se saisir de l'action :**

La capacité à se saisir de l'action est un axe fondamental en termes de transformation sociale. La pédagogie développée par les animateurs stimule les habitants pour qu'ils se saisissent de l'action et passent d'une posture d'« attente » à une posture d'« acteur » où ils deviennent les maîtres du jeu. L'aspect très concret de l'ARA est propice au développement de cette posture.

A noter que le centre de CAPACITATION, par la force du collectif, par l'émulation produite, permet de démultiplier l'engagement dans une posture d'acteur, il produit ainsi une dynamique qui va s'avérer durable et se transposer à d'autres domaines de la vie sociale.

#### **Un effet « boule de neige » :**

L'action collective est au cœur du mode opératoire du centre de CAPACITATION à l'Auto-Réhabilitation, elle permet à des locataires exclus socialement de s'y introduire en leur donnant la possibilité d'acquérir des capacités en matière d'amélioration du logement, puis de transmettre leurs acquis sur leurs lieux d'habitat respectifs. Ces actions concrètes réalisées – par eux et non pour eux - génèrent des effets d'entraînement cumulatifs, des effets « boule de neige », propices à la transformation sociale des ménages impliqués et à l'amélioration des conditions d'habitat par les habitants.

**Mieux vivre son logement, conduire des actions collectives, permet de révéler des compétences et de se projeter dans des projets d'insertion sociale et professionnelle. La conduite de projets participatifs, et du centre de CAPACITATION, et la rupture avec l'isolement contribuent à inscrire les participants dans des rapports sociaux, consolident l'expérience collective, développent des liens de coopération, contribuent à la promotion de solidarité...**

## LE BUDGET PARTICIPATIF

### EXEMPLE DU BUDGET PARTICIPATIF MIS EN ŒUVRE DANS LES LYCÉES DU NORD-PAS DE CALAIS

#### >> Principe du budget participatif

Les citoyens/habitants décident de l'attribution, de l'utilisation, d'une part du budget de la Ville.

Le premier budget participatif a été mis en place en 1989 à Porto Alegre (Etat de Rio Grande do Sul, Brésil). Il s'agissait de faire contrôler par les citoyens l'élaboration et l'exécution des budgets municipaux pour faire face aux situations constatées chez des élus de corruption, de concentration des pouvoirs et de clientélisme politique, qui engendraient un gaspillage des ressources et un déséquilibre entre recettes et dépenses.

Le budget participatif offre aux citoyens/habitants la possibilité de débattre et analyser les décisions qui les concernent et de participer à l'élaboration et au suivi de la politique communale.

#### >> Application dans les lycées du Nord-Pas de Calais

Comme dans de nombreuses autres régions, le Conseil régional Nord-Pas de Calais met en place et élargit progressivement à l'ensemble des établissements le Budget Participatif des Lycées (BPL). Il s'agit de proposer aux communautés lycéennes volontaires (lycéen-ne-s, personnels pédagogiques, administratifs et techniques et parents d'élèves) de définir et de mettre en œuvre ensemble un projet d'aménagement et d'équipement de lieu(x) de vie lycéenne et de gérer le budget correspondant affecté par la Région.

La construction et la réalisation du projet sont conduites selon une démarche participative qui implique le plus largement la communauté lycéenne, grâce à des modalités de concertation et d'arbitrage adaptées. Le projet finalement retenu et financé est choisi par un vote de la communauté lycéenne selon le principe « une personne – une voix ». La démarche se déroule sur un cycle de deux années scolaires.

Les impacts attendus et évalués par les partis-prenantes de la démarche sont nombreux. Ils sont de deux ordres :

#### >> L'amélioration de l'action régionale dans les lycées :

- meilleure connaissance des problématiques et besoins des lycées et de leurs usagers, gestion des dépenses plus proches des besoins ;
- définition des actions, construction des projets, gestion des dépenses plus proches des usages, attentes et besoins d'où qualité et pérennité des projets construits ensemble ;
- croisement de connaissances, expériences et compétences de plus en plus utile tant les questions et contextes des sujets abordés sont complexes + raréfaction des moyens budgétaires (ex BPL : expertises d'usages enseignants/lycéens/équipe de direction croisées avec expertises techniques des ingénieurs Région) ;
- plus grande visibilité de la Région et de son rôle, présentation et échanges Région/communautés lycéennes sur l'action régionale dans les lycées (qui constitue sa première compétence et son premier poste budgétaire d'intervention).

#### >> Le développement de la citoyenneté lycéenne :

- nouvelles modalités d'expression et de gouvernance dans les lycées (légitimation des lycéens et des personnels dans l'expression d'attentes et de besoins et association aux choix) ;
- « décloisonnement » des acteurs (ex BPL lycéens, personnels, parents...), pas de côté : écoute, échange d'idées, intérêt individuel et intérêt collectif ;
- meilleure compréhension des contraintes et des règles (échanges ingénieurs/architectes Région et lycéens opportunités d'expliquer les contraintes de sécurité ou budgétaires, implication des lycéens dans l'estimation budgétaire des projets, les procédures de marchés avec les entreprises prestataires, etc) ;
- rapprochement élus et citoyens (présence, participation des élus qui rapproche l'institution régionale des lycéens, enseignants, parents et permet un échange direct entre eux).

#### >> QUOI ?

Deux exercices conduits en 2013 dans le cadre des travaux pour le Projet d'aménagement et de développement durable de Lille Métropole.

#### → BONS BAISERS DE LILLE METROPOLE 2030, les cartes postales de la métropole dans 20 ans

**Objet : Réaliser une carte postale de la métropole dans 20 ans en s'interrogeant sur ce qui fait et qui fera l'identité de la métropole dans 20 ans.**

*Pour réaliser cette carte, il était possible de s'appuyer sur le dessin et/ou sur une bibliothèque de photos de la métropole et d'image génériques mises à disposition. La multitude de photos proposées (250 images) permettait de laisser une interprétation propre à chacun. Il était demandé d'associer « un slogan » à sa carte postale.*

*Cette séance de travail a permis une réflexion individuelle puis collective sur les éléments forts qui font et qui feront l'identité de la métropole dans 20 ans pour quelques membres du Conseil de développement. Elle était aussi un préambule à la séance de travail sur la carte sensible.*

#### → CARTES SUBJECTIVES, CARTES SENSIBLES, de la pratique de la métropole, à l'identification de lieux qui font sens aujourd'hui pour demain

**Objet : Réaliser des cartes sensibles donner une autre vision de la métropole, moins technique que les cartes produites par le Syndicat mixte du SCOT, une vision d'usage.**

*A partir de thématiques (métropole interconnectée avec les territoires voisins, métropole paysage et son cadre de vie, métropole dynamique, performante et attractive, métropole à taille humaine et favorisant le lien social), cartographie par les membres de :*

- leur usage de la métropole ;
- leur ressenti de la métropole ;
- leur vision d'avenir de la métropole, projets pour la métropole ;

*A partir de ces cartes : travail pour aboutir à des représentations schématiques.*

#### >> POURQUOI ? POUR QUOI ?

- Alimenter les travaux du SCOT par des éléments plus subjectifs, relevant de l'expertise d'usage des membres (en complément des contributions plus techniques...) ;
- Illustrer la vision du développement du territoire telle qu'elle est vécue et perçue par ses habitants et ses acteurs ;
- Tester des exercices de concertation qui pourraient être menés à plus grande échelle.

#### >> EN QUOI EST-CE INNOVANT ?

##### L'innovation par les thèmes de travail :

- Approche sensible

##### L'innovation par les pratiques, les outils utilisés :

Techniques d'animation originales :

- Cartes postales : appel à la créativité de chacun et s'extraire d'une approche plus institutionnelle...
- Cartes sensibles ; appel au ressenti de chacun (verbatim...).

NB : attention, cet exercice a abouti à une matière qui doit être retravaillée avant de pouvoir être diffusée...

#### >> QUOI ?

Le Conseil de développement de Lille Métropole a lancé en septembre 2012 un **appel à projet sous forme de concours** auprès de lycéens et de collégiens (niveau 3<sup>e</sup>) de la métropole autour de la question : « *Quelle métropole imaginez-vous dans vingt ans ?* ».

**Attendus** : un projet illustrant leur vision pour la métropole de demain au travers : d'un support créatif libre, d'un écrit de présentation, d'un exposé de 10', de panneaux d'exposition.

**Un jury** composé d'urbanistes, d'élus, d'enseignants et d'acteurs de la société civile organisée départagera les projets et accordera le premier prix au projet **le plus abouti sur le fond et le plus créatif sur la forme**. Tous les participants au concours seront récompensés pour leur participation et tous les projets seront présentés dans **une exposition ouverte aux élus de la métropole et au grand public**.

**Quatre établissements de l'Arrondissement de Lille** ont été parties prenantes de ce projet réalisé avec l'appui du Rectorat, de l'Agence de développement de Lille Métropole, la Communauté urbaine...

#### >> POURQUOI ? POUR QUOI ?

- **associer les jeunes au développement de la métropole**, (contribution du Conseil à la concertation du SCOT) ;
- **faire connaître la manière dont ils envisagent l'avenir de la métropole, faire émerger des idées qui peuvent intéresser les élus**, (le Conseil comme une « caisse de résonance ») ;
- **permettre un contact entre les jeunes et les élus...** (le Conseil comme interface...);
- **sensibiliser les jeunes aux enjeux d'aménagement de leur territoire**, et notamment dans une approche plus prospective de la géographie.

#### >> EN QUOI EST-CE INNOVANT ?

##### **L'innovation par le public mobilisé**

- lycéens : l'avenir de la métropole ne peut s'envisager sans les jeunes d'aujourd'hui qui seront les acteurs de demain ;
- Partenariat avec le Rectorat qui souhaite que ce projet puisse être élargi et reconduit ;
- Partenariat avec les enseignants qui suivent les équipes (réunions de suivi, attendus, et déroulé adaptés en fonction de leur connaissance des élèves...).

##### **L'innovation par les pratiques, les outils utilisés :**

- Un concours pour faire émerger des idées. il est demandé aux élèves de **restituer la manière dont ils envisagent l'avenir de la métropole** sur des thèmes tels que les transports, l'environnement, l'habitat, l'économie, la citoyenneté, la géographie... d'exprimer **leur vision**, leurs aspirations, leurs attentes, mais aussi leurs « rêves » pour notre territoire !

#### >> QUOI ?

Jeu de rôle organisé en 2012 : mise en situation = réunions de concertation au sujet d'un terrain disponible de 5ha.

2 phases de mise en situation :

- Réunion de concertation : **Quel projet définir pour ce terrain ?**

Phase de créativité, les personnages proposent leurs idées en fonction de leur rôle (fonction, sensibilité personnelle...)

- Autre réunion de concertation 2 ans après : Le projet est +/- défini ;

**Que souhaitez-vous proposer / négocier si vos attentes initiales n'ont pas été satisfaites ?**

3 cas de mise en situation :

- Ville centre / 100 000 habitants ;
- Centre bourg / 20 000 habitants ;
- Commune péri-urbaine / 2 000 habitants.

#### >> POURQUOI ? POUR QUOI ?

- Présenter les travaux du GT et expliquer le concept de l'habiter ;
- Illustrer le concept de l'habiter et sa mise en pratique par un exercice de mise en situation : réunions de concertation fictives lors de deux phases distinctes de l'élaboration d'un projet ;
- NB : l'enjeu de cette mise en situation n'est pas la production d'un projet mais est de mettre en valeur l'interaction entre les fonctionnalités de l'habiter (se loger, résider, vivre dans un territoire, etc.) et les acteurs (élus, techniciens, professionnels, habitants (c'est-à-dire celui qui est logé mais aussi celui qui travaille, qui consomme, qui pratique le territoire...)) ;
- Finaliser la contribution suite aux échanges qui s'y seront tenus (cf. phase débriefing du jeu) ;
- Favoriser une certaine dynamique d'échanges au sein du Conseil de développement (1<sup>ère</sup> séance plénière suite à l'installation des nouveaux membres).

#### >> EN QUOI EST-CE INNOVANT ?

**L'innovation par les thèmes de travail :**

L'habiter, vision transversale.

**L'innovation par les pratiques, les outils utilisés :**

- Organisation d'un jeu pour mettre en situation et sensibiliser ;
- Pour chaque table : 1 animateur de jeu (Il est dans la situation de l'animation d'une réunion fictive de concertation...), 1 observateur (Il prend des notes et revient sur les temps forts dans la phase de débriefing du jeu), 8/9 participants qui « jouent un rôle » ;
- Un kit de document mis à disposition par table : fiche de présentation des 3 villes, carte de présentation du cas pratique (avant et après projet), fiches par rôle, cavaliers avec les rôles, grille d'analyse pour l'observateur, fiche pour l'animateur ;
- Proposition de 9 personnages pour chacun des 3 cas de mise en situation : 2 élus-techniciens, 3 professionnels, 4 habitants (NB : l'habitant n'est pas réduit à celui qui est logé) ;
- Pour chacun de ces personnages sont identifiées : une ou plusieurs fonctionnalités de l'habiter associées (cf. schéma de l'habiter : se loger, résider, vivre dans un territoire, etc.), son rôle (lié à sa fonction, ses compétences), sa sensibilité (en fonction de son parcours personnel, son vécu) + pour les habitants : les raisons pour lesquelles ils ont choisi de vivre sur le territoire.

#### >> QUOI ?

- Les Cafés métropolitains, débats ouverts organisés par le Conseil et lancés à l'occasion des 10 ans ;
- Un chapeau : la « Ville du futur... et vous ? », des thèmes : les nouvelles technologies au service de la Ville et des habitants (sept 2012), la ville intergénérationnelle (juin 2013), la ville verte et bleue et la mobilité et les transports (en 2013).

#### >> POURQUOI ? POUR QUOI ?

- Ouvrir les débats du Conseil à des publics extérieurs à ses membres, à un public plus large ;
  - Sortir les débats du Conseil de l'enceinte du Conseil de développement ;
  - Renforcer le rôle d'interface du Conseil entre les élus de Lille Métropole et la société civile ;
  - Etre une « caisse de résonance » de la parole publique.
- ➔ **Contribuer à l'animation du débat métropolitain & enrichir les réflexions et les travaux du Conseil à partir de ces débats « élargis ».**

#### >> EN QUOI EST-CE INNOVANT ?

##### **L'innovation par les thèmes de travail :**

- Des sujets grands publics susceptibles de concerner tout le monde mais en lien avec les réflexions et travaux du Conseil. Par exemple : on ne parle pas SCOT, mais « on imagine la ville du futur » ;
- Le thème ombrelle de « La Ville du futur... et vous ? » inscrit les débats sous l'angle de la prospective et de l'innovation.

##### **L'innovation par le public mobilisé :**

- Lors des deux premiers cafés : 90 et 110 personnes (dont 15 à 20 % de membres du Conseil). Diversité des publics (générations, réseaux professionnels, étudiants, associations, « grand public... ») > objectif de diversité des publics atteint ;
- Pour cela, communication large : hors réseaux habituels du Conseil, presse, web + rôle du « bouche à oreille ».

##### **L'innovation par les pratiques, les outils utilisés :**

- Débat organisé mais informel, type cafés citoyens ;
- Un lieu public et connu, un café ouvert à tous, accessible en transports en communs ;
- Des petites tables de 5/6 personnes, un bar et des boissons en libre-service ;
- Pas de projections, pas de tribune pour les intervenants, des interventions de la salle, un animateur ;
- Deux grands témoins qui introduisent en une dizaine de minutes chacun les enjeux du sujet et les problématiques. Leur propos permet de contextualiser et de lancer le débat ;
- 5 à 6 témoins sont sollicités de la salle pour présenter en 3 minutes une expérience innovante sur la thématique ;
- Puis une heure d'échanges et de débats avec la salle, quelques outils pour favoriser la réflexion (des questions sur papier... exemple : quelles sont vos propositions pour favoriser les liens entre les générations ?) ;
- Toutefois, on ne touche pas les publics dits « les plus éloignés du débat public », le citoyen « lambda », les personnes présentes se sentent interpellées par le thème « La Ville du futur » et ont un intérêt pour la chose publique.

## Liste des membres du groupe de travail

---

Marie BLANCKAERT  
Yves BOGAERT  
Montoli BOKOTO  
Marnix BONNIKE  
Geoffrey BOSSU  
Amanda BRUNT-BAMETZ  
François CHABROL  
Hélène CHANSON  
Francis CHASSARD  
Marie-Christine COQUE  
Bruno DELAYE  
Sophie DELEBARRE  
Eric DELHAYE  
Agnès DEMOTIE  
Daniel DESPINOY  
Alain DHEE  
Ahmed DJAFER CHERIF  
François DOBRZYNSKI  
Riquier DUPREZ  
François DUTILLEUL  
Jean-Marie ERNECQ  
Antonio FURTADO  
Gérard GABILLARD  
Annick GEORGET  
Jean-Pierre HENRY  
Christian LAIDEBEUR  
Stéphanie LAMARCHE-PALMIER  
Caroline LE DANTEC  
Stéphane LEDEZ  
Jean-Luc LEMAIRE  
Guillemette LESCURE  
Fabien LIPKA  
Pierre MARKEY  
Aoucha MOKKEDEM  
Nadia NAIT TAKOUROUT  
Luc PASQUIER  
Martine PATTOU  
Aro RATSIMALARIVO  
Véronique REMY-VERON  
Marie-Julie ROCK  
Laura SERRANO-BLOT